

Indonésie

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Indonésie compte 70 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Trente-et-une de ces conventions sont conformes au standard minimum.

L'Indonésie a signé l'IM en 2017, et déposé son instrument de ratification le 28 avril 2020. L'IM est entré en vigueur pour l'Indonésie le 1^{er} août 2020. Le 27 novembre 2023, l'Indonésie a formulé une notification supplémentaire afin d'élargir la liste de conventions qui seront couvertes par l'IM. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

L'Indonésie se réserve le droit de retarder la prise d'effet des dispositions de l'IM jusqu'à ce qu'elle ait accompli les procédures internes prévues à cet effet au regard de chacune des conventions notifiées⁷³. L'Indonésie a fait savoir qu'elle avait accompli les procédures internes prévues aux fins de l'entrée en vigueur de l'IM concernant ses conventions avec l'Australie, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, l'Inde, le Japon, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République slovaque, le Royaume-Uni, la Serbie, Singapour et la Suède le 26 novembre 2020, concernant ses conventions avec la Croatie, l'Égypte, la Hongrie, la Malaisie et le Pakistan le 21 octobre 2021, concernant ses conventions avec la Chine (République populaire de), Hong Kong (Chine), les Seychelles, la Thaïlande, la Roumanie et l'Espagne le 10 novembre 2022, et concernant ses conventions avec l'Afrique du Sud, la Bulgarie, le Mexique et le Viet Nam le 27 Novembre 2023.

L'Indonésie met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP⁷⁴.

B. Conclusion

L'Indonésie a donné effet à son plan pour la mise en œuvre du standard minimum dans ses conventions avec le Bélarus, la Jordanie, la Mongolie, le Maroc, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sri Lanka, la Tunisie et l'Ukraine en formulant une notification supplémentaire en novembre 2023 pour élargir la liste de ses conventions fiscales qui seront couvertes par l'IM afin d'inclure ses conventions.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Indonésie

	1. Partenaires de convention	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Allemagne	Non	Non	
3	Arménie	Non	Oui, IM	COP
4	Australie	Oui, IM		COP

⁷³ Des réserves ont été formulées conformément à l'article 35(7)(a) de l'IM.

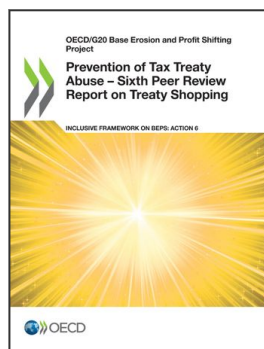
⁷⁴ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Indonésie choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

5	Autriche	Non	Non	
6	Belarus	Non	Non	
7	Belgique	Oui, IM		COP
8	Brunei Darussalam	Non	Non	COP
9	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
10	Canada	Oui, IM		
11	Chine (République populaire de)	Oui, IM		COP
12	Corée	Oui, IM		COP
13	Croatie	Oui, IM		COP
14	Danemark	Oui, IM		COP
15	Égypte	Oui, IM		COP
16	Émirats arabes unis	Oui, autres		COP
17	Espagne	Oui, IM		COP
18	États-Unis	Non	Non	
19	Finlande	Oui, IM		COP
20	France	Oui, IM		COP
21	Hong Kong (Chine)	Oui, IM		COP
22	Hongrie	Oui, IM		COP
23	Inde	Oui, IM		COP
24	Italie	Non	Oui, IM	COP
25	Japon	Oui, IM		COP
26	Jordanie	Non	Oui, IM	COP
27	Koweït	Non	Non	
28	Luxembourg	Oui, IM		COP
29	Malaisie	Oui, IM		COP
30	Maroc	Non		COP
31	Mongolie	Non		COP
32	Mexique	Non	Oui, IM	COP
33	Norvège	Non	Non	COP
34	Nouvelle-Zélande	Oui, IM		COP
35	Pakistan	Oui, IM		COP
36	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Non	Oui, IM	COP
37	Pays-Bas	Oui, IM		COP
38	Philippines	Non	Non	COP
39	Pologne	Oui, IM		COP
40	Portugal	Oui, IM		COP
41	Qatar	Oui, IM		COP
42	République démocratique populaire lao*	Non	Non	COP
43	République slovaque	Oui, IM		COP
44	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
45	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
46	Russie	Oui, IM		COP
47	Serbie	Oui, IM		COP
48	Seychelles	Oui, IM		COP
49	Singapour	Oui, autres		COP
50	Sri Lanka	Non	Non	
51	Suède	Non	Oui, IM	COP
52	Suisse	Non	Non	COP
53	Tchéquie	Non	Non	COP
54	Thaïlande	Oui, IM		COP
55	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
56	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
57	Ukraine	Non	Oui, IM	COP

58	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP
----	----------	-----	---------	-----

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Algérie*	Non
2	Bangladesh*	Non
3	Cambodge*	Non
4	Iran*	Non
5	Ouzbékistan	Oui
6	République arabe syrienne*	Non
7	République populaire démocratique de Corée*	Non
8	Soudan*	Non
9	Suriname*	Non
10	Tadjikistan*	Non
11	Taipei chinois*	Non
12	Venezuela*	Non



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Indonésie », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/ab4f80f0-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.